



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Réunions plénières des 18 décembre 2007 et 7 janvier 2008

COMPTE RENDU

Personnes présentes et excusées _____

Sont présentées en annexes les listes de personnes présentes aux deux réunions (le quorum n'ayant pas été obtenu lors de la première rencontre).

Ordre du jour de la réunion

Voir pièce jointe.

Décisions prises

Les deux réunions ont suivi l'ordre du jour joint en annexe.

Il est adopté par l'ensemble des membres présents que la réunion de la C.L.E. du 7 janvier 2008 intervient suite à celle du 18 décembre 2007 pour laquelle le quorum n'était pas réuni.

1. Introduction du président

M. Joubert signale que la C.L.E. ne s'était pas réunie depuis 2005, son bureau s'étant réuni plusieurs fois. Pour la réunion du 18 décembre 2007, le quorum n'est pas atteint, d'où une nouvelle réunion le 07 janvier 2008.

2. Adoption du PV de la réunion précédente

Le PV de la réunion de la Commission Locale de l'Eau du 11 février 2005 est adopté en séance.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

4. Présentation de l'état des lieux du S.A.G.E. Loire amont

L'animatrice du S.A.G.E. Loire amont présente l'état des lieux.

Les remarques suivantes sont émises par les participants :

- M. Joubert estime que l'on passe du temps aux études, alors que beaucoup de données sont déjà disponibles ;
- M. Soleilhac trouve que le diagnostic est excellent ; il espère que les groupes de travail permettront d'apporter de bonnes réponses ;
- M. Collon de l'EPL demande de supprimer le barrage de Fatou sur la carte page 27, puisqu'il a récemment été démantelé ;
- M. Boissier de l'Agence de l'eau rappelle que la loi sur l'eau et le décret de l'été 2007 demandent un travail supplémentaire sur la capacité hydroélectrique. Ce complément sera apporté par la suite ;

- Monsieur Cortot, SOS Loire vivante, demande de préciser de quoi il s'agit quand on parle de causes naturelles ayant un impact sur la qualité physique des cours d'eau. Le cas de la Suisse est présenté.

L'état des lieux du S.A.G.E. Loire amont est validé.

5. Ebauche de diagnostic

L'animatrice du S.A.G.E. Loire amont présente une ébauche de diagnostic, sachant que ce travail est une des missions qui sera confié aux groupes de travail. Les supports écrits de ce travail sont le tableau joint au dossier de séance de la réunion et la présentation power point jointe au présent compte-rendu.

Les remarques suivantes sont émises par les participants :

- M. Boissier de l'Agence de l'eau s'étonne que l'eutrophisation du barrage de Grangent ne soit pas mentionnée. Valérie Badiou répond que ce problème sera évidemment abordé lors des groupes de travail et aussi au sein de la commission inter-S.A.G.E. avec le S.A.G.E. Loire en Rhône Alpes..
- M. Joubert est préoccupé par le nombre d'études complémentaires à réaliser. Valérie Badiou répond qu'il faudra mener en tout, probablement 3-4 études principales, qui rassembleront plusieurs thématiques.
- M. Pommarel (Conseil Régional Auvergne) indique qu'effectivement il manque encore des données (exemple sur l'origine de la pollution phosphorée), mais que leur acquisition est une étape indispensable pour ensuite prendre des décisions efficaces.
- M. Cochet (Nature Haute-Loire) souligne que de nombreux problèmes sont d'ores et déjà bien connus, notamment sur le plan de l'incidence de certaines pratiques agricoles sur les pollutions et la biodiversité.
- M. Proriot indique que la Haute-Loire n'est pas la lanterne rouge en la matière et qu'il y a eu une prise de conscience.
- M. Joubert précise que de nombreux efforts ont été faits et fait référence au Président national des Chambres d'Agriculture pour lequel les agriculteurs sont prêts à faire des efforts.

6. Bilan des actions menées en matière de concertation

Le groupement GEYSER – CPIE du Velay accompagne le Conseil Général depuis 2006 dans le processus de négociation et de médiation. Il a présenté l'ensemble des missions conduites jusqu'alors :

Le travail réalisé (au second semestre 2006 essentiellement) :

- des entretiens bilatéraux (13) avec des élus ou représentants de structures clefs pour l'avancée de la démarche ; l'objectif était à la fois d'établir le contact et de repérer les attentes et les craintes quant au déroulement de la démarche ;
- des réunions publiques (4) ; il s'agissait à ce niveau d'informer la population, de présenter les premiers résultats de l'état des lieux, de favoriser l'expression des participants sur leurs perceptions et leurs besoins, et de repérer des personnes intéressées par le suivi d'un groupe de travail.

Il faut souligner une participation modeste aux réunions publiques (73 personnes) alors que la sensibilisation et l'implication de tous sur les questions relatives à la gestion de la ressource en eau est vu comme un objectif important (D.C.E.).

Outre un certain nombre de problématiques intégrées dans l'état des lieux, des attentes par rapport au déroulement de la démarche ressortent des réunions publiques :

- le souhait de la population d'être informé (pour se sentir concerné),
- le besoin d'études complémentaires ciblées (manques identifiés),
- la crainte d'une procédure longue à faible impact (lourdeur et longueur de la démarche, question de la portée juridique du S.A.G.E. et des moyens financiers),
- le désir d'actions rapides (concrétisation de la démarche sur le terrain).

7. Proposition pour la suite du processus

Compte tenu de ces éléments, la progression de la démarche doit se faire en veillant à :

- accroître le lien avec les groupes d'acteurs concernés et le public,
- éviter les longueurs et les périodes où rien ne se passe,
- informer régulièrement de l'avancement des travaux,
- articuler le travail des groupes avec les études complémentaires,

- identifier toutes les voies possibles pour que le S.A.G.E. ait un impact, communiquer à ce sujet,
- mettre en place des actions pilotes.

La méthodologie et l'échéancier proposés (cf. document transmis avec le dossier de séance) suite à un travail entre le Service environnement du Conseil Général et le groupement GEYSER – CPIE répond à certaines de ces préoccupations :

- les groupes de travail seront constitués pour la durée totale du processus ;
- ils assureront la définition et le suivi des études complémentaires ;
- chaque étape charnière du processus sera soumise à la validation de la C.L.E. , accompagnée de réunions publiques et de diffusion d'informations.

Par ailleurs, en plus des groupes de travail, il est proposé qu'un groupe de réflexion, issu de la C.L.E. ou du bureau de la C.L.E., puisse se constituer pour concevoir les actions de communication.

Le contenu thématique des groupes de travail est précisé dans un document préalablement transmis.

La composition de ces groupes de travail est complexe compte tenu de la caractéristique même du territoire du S.A.G.E. Loire amont (inter départemental). La proposition tient compte d'une représentation équilibrée des groupes d'acteurs en adéquation avec la représentation au sein de la C.L.E..

Il est important de souligner que le lieu de prise de décisions reste la C.L.E. ; les groupes de travail sont des lieux où se construit une vision partagée et où s'élaborent des propositions.

Il est demandé aux personnes présentes de s'inscrire si elles le souhaitent. Il est précisé qu'il est souhaitable que ce soit, au sein d'un organisme, une seule et même personne qui suive le travail de ces groupes, cette personne n'étant pas forcément membre de la C.L.E. et pouvant aussi bien être un élu qu'un technicien de la structure.

Les remarques suivantes sont émises par les participants :

- Sur la base de la modeste participation aux réunions publiques, la difficulté de mobiliser le public est soulignée par M. Joubert, M. Breyton (DIPE Haute-Loire) et M. Astor (Conseil général Haute-Loire). Il y a pourtant un réel enjeu à accroître ce lien avec le public, objectif d'ailleurs clairement affiché dans la méthodologie d'élaboration d'un S.A.G.E. et dans la D.C.E..
- M. Cochard (Communauté de Communes de la Vallée de l'Ance) insiste sur la nécessité de mener des actions spécifiques en direction des élus, qui constituent les relais incontournables pour la mise en œuvre des actions. De plus, M. Pommarel (Conseil Régional Auvergne) souligne qu'il est essentiel, pour mobiliser les élus, de cibler dans les réunions un enjeu décisionnel important.
- De manière plus générale, M. Proriot rappelle que les contraintes de temps sont souvent importantes pour les élus : cela constitue une réelle limite à leur implication. Cependant, il est prêt à impliquer l'association des maires pour travailler sur ces aspects, notamment pour sensibiliser les élus nouveaux venus.
- Jean-Luc Campagne (CPIE) revient sur la mise en place d'un groupe de réflexion concernant la communication (issu de la C.L.E. ou du bureau de la C.L.E.), qui représente au vu des difficultés précédemment évoquées un enjeu important dans le cadre de l'élaboration du S.A.G.E. Loire amont.

Concernant la composition des groupes de travail :

- David Arnaud (Syndicat Ardèche Claire) souhaite que son président soit présent dans le groupe 2.
- M. Soleilhac demande à ce que les Fédérations de pêche de Haute-Loire et d'Ardèche participent au groupe 1 ; dans les autres groupes, le relais pourra être assuré par la Fédération de Haute-Loire.
- La DIREN Auvergne participera aux groupes de travail à la place de la DIREN Centre.
- La DDAF Ardèche souhaite participer au groupe 2.
- Philippe Cochet (Nature Haute-Loire) souhaite que soit ajoutée la problématique forestière dans le groupe 4 et Guillaume Cortot (SOS Loire vivante) souhaite que la problématique des seuils soit abordée dans le groupe de travail 4. Ce sujet, transversal, sera aussi évoqué dans les autres groupes.
- Il est rappelé que la problématique des inondations étant abordée au sein du PAPILA, il n'y a pas de groupe de travail spécifique sur ce sujet ; cette problématique sera évidemment abordée par la suite.

Le choix d'un rapporteur de chaque groupe de travail auprès de la C.L.E. et des autres groupes sera fait par les groupes eux-mêmes.

Suite à une remarque de Monsieur Boissier (AELB), il est rappelé combien il est important de veiller à assurer des échanges entre les différents groupes de travail, et également avec les différentes commissions inter-S.A.G.E..

M. Breyton insiste sur la volonté forte de suivi de la démarche par les services de l'Etat (DIPE, DDASS, DDAF).

Les premières rencontres des quatre groupes de travail sont fixées les 11 et 12 février 2008. Le groupe communication se réunira ultérieurement.

8. Modifications réglementaires concernant le S.A.G.E.

La loi sur l'eau de décembre 2006, puis le décret du 10 août 2007 sur le S.A.G.E. modifient le code de l'environnement. Ces modifications sont présentées par M. Reveilliez de la DDAF de Haute-Loire.

En voici quelques unes :

- composition de la C.L.E. : le décret permet plus de souplesse ; les élus doivent représenter plus de la moitié de la C.L.E. et les usagers plus du quart ; les suppléants sont supprimés, mais il est possible de donner mandat à un autre membre du même collège. Question : pour le quorum, faut-il compter uniquement les présents ? Ce point est à clarifier ;
- contenu du S.A.G.E. : l'article R212-36 ajoute l'obligation d'évaluer le potentiel hydroélectrique ;
- un rapport d'impact environnemental doit être réalisé et soumis au Préfet, avant enquête publique ; il évalue l'incidence probable du S.A.G.E. ;
- la procédure d'élaboration du S.A.G.E. est conduite par le président de la C.L.E. (et non plus par le Préfet) ;
- le S.A.G.E. est opposable au tiers (le règlement) et plus seulement à l'administration.

La présentation faite lors des deux réunions est jointe au compte rendu.

9. Points divers

La modification du règlement intérieur est reportée après les élections municipales, lors de la première réunion de la nouvelle C.L.E..

Idem concernant la réponse à donner à Loire vivante qui souhaite participer au bureau de la C.L.E..

Seront alors revues en conséquence les compositions des différentes commissions inter-S.A.G.E..

La première réunion de la Commission Inter-S.A.G.E. Lignon, Loire en Rhône Alpes, Loire amont devrait être programmée prochainement. Aussi, les représentants du S.A.G.E. Loire amont suivants sont désignés pour y siéger : le représentant du Syndicat de Gestion des Eaux du Velay, du Conseil Général de Haute-Loire, de la Communauté d'Agglomération du Puy, des maires de Haute-Loire, d'EDF, de SOS Loire vivante, de l'Agence de l'eau et de la DDAF de Haute-Loire. La composition exacte fait l'objet de la délibération n°02-02 ci-jointe.

Le rapport d'activités de la C.L.E. , année 2005-2006-2007 est présenté et approuvé (cf. délibération n°02-03).

La Commission Locale a été au cours de l'année 2007 sollicitée pour donner son avis sur divers projets (cf. courriers joints au dossier de séance) :

- révision des arrêtés d'autorisation des usines hydroélectriques du Vousse et du Vert situées sur la commune de Retournac,
- demande d'autorisation au titre du code de l'environnement concernant les travaux de contournement du Puy-en-Velay, et en particulier le doublement de l'ouvrage de franchissement sur la Loire.

10. Date des prochaines réunions

La première réunion des 4 groupes de travail aura lieu les 11 et 12 février au Conseil Général de Haute-Loire.

La CIS Loire – Ardèche sera réunie au 2^{ème} trimestre 2008, après les élections municipales.

Délibérations prises

Au cours des deux rencontres, les délibérations suivantes (jointes au présent compte-rendu) sont prises :

02 - 01 – Adoption de l'état des lieux du S.A.G.E. Loire amont

02 – 02 Composition de la commission inter-S.A.G.E. Lignon – Loire en Rhône Alpes - Loire amont

02 – 03 Adoption du rapport d'activités de la C.L.E. – années 2005/2006/2007

Monsieur JOUBERT rappelle qu'une nouvelle C.L.E. devrait être définie après les élections municipales. La version synthétique de l'état des lieux sera alors transmise aux nouveaux membres de la C.L.E. ainsi qu'aux maires des communes du territoire.

Il remercie les participants de leur présence.

**Le Président de la C.L.E
du S.A.G.E. Loire amont**

Michel JOUBERT

Pièces jointes :

-  feuilles de présence des réunions du 18 décembre 2007 et du 7 janvier 2008,
-  ordre du jour des deux rencontres,
-  présentation power point de l'ébauche de diagnostic,
-  groupes de travail – thématiques, composition et personnes inscrites,
-  présentation par la DDAF 43 des principales évolutions réglementaires,
-  délibérations.

Réunions plénières du 18 décembre 2007 et 7 janvier 2008

Délibération n° 02-01

ADOPTION DE L'ETAT DES LIEUX DU S.A.G.E. LOIRE AMONT

L'état des lieux du S.A.G.E. Loire amont est approuvé.

**Le Président de la C.L.E du
S.A.G.E. Loire amont**

Michel JOUBERT

Réunion plénière du 18 décembre 2007 et 7 janvier 2008

Délibération n° 02-02

**COMPOSITION DE A COMMISSION INTER – S.A.G.E.
LIGNON – LOIRE EN RHONE ALPES – LOIRE AMONT**

La composition de la commission inter-S.A.G.E. Lignon – Loire en Rhône Alpes – Loire amont pour la partie Loire amont est arrêtée comme suit :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

| Titulaire | Suppléant | Organisme |
|-------------------------|--------------------------|--------------------------------------------|
| Pierre ASTOR | André NICOLAS | Conseil Général de Haute-Loire |
| Jean-Pierre BROSSIER | Régis BADIOU | Syndicat de Gestion des Eaux du Velay |
| Christian VERNAY | Jean-Jacques ORFEUVRE | Communauté d'Agglomération du Puy |
| Jérôme BAY | Lionel MARTIN | Représentants les Maires de la Haute-Loire |

Collège des représentants des usagers

| Titulaire | Suppléant | Organisme |
|-------------------------|---------------------------|-------------------|
| Jean-Pierre HABAUZIT | Sylvain LECUNA | EDF |
| Guillaume CORTOT | Annelise MULLER TABAKU | SOS Loire Vivante |

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

| |
|--------------------------------|
| DDAF de Haute-Loire |
| Agence de l'Eau Loire Bretagne |

**Le Président de la C.L.E du
S.A.G.E. Loire amont**

Michel JOUBERT

Réunion plénière du 18 décembre 2007 et 7 janvier 2008

Délibération n° 02-03

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE LA C.L.E.
ANNEES 2005/2006/2007

Le **rapport d'activités** tel que présenté lors des réunions plénières de la C.L.E. en date du 18 décembre 2007 et du 7 janvier 2008, est **approuvé à l'unanimité par la C.L.E.**

Le Président de la C.L.E du
S.A.G.E. Loire amont

Michel JOUBERT